

## MAIRIE SAINT LAURENT D'ONAY

1 Place de la Mairie

26350 SAINT LAURENT D'ONAY

04.75.71.72.18. - [saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr](mailto:saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr)

### PV CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Le 12 décembre de l'an 2022 à 20h, le conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

#### **Présents :**

CHEVROL Nadine, DOREY Odile, MARCON Françoise, MASSON Serge, MOREL Jean Pierre, SENERCHIA Fabrice, SEYVET Sabine, VANARET Laurence.

#### **Absents représentés :**

POUZIN Chantal représentée par MASSON Serge - COHET Daniel représenté par MOREL Jean Pierre

**Secrétaire de séance :** Françoise MARCON

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H et constate que le quorum est atteint.

#### **Approbation du PV du Conseil Municipal du 24 octobre 2022 :**

Mme la Présidente demande s'il y a des observations à noter sur le PV du conseil municipal du 24 octobre 2022. Aucune remarque n'est formulée. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **Ordre du jour :**

	Délib N°	Objet
1	47-2022	DM N° 3
2	48-2022	Travaux sur toiture de la salle communale : annule et remplace la délibération 41-2022
3	49-2022	Achat défibrillateur : annule et remplace la délibération 42-2022
4	50-2022	Suppression du poste d'agent contractuel de 8/35 <sup>ème</sup>
5	51-2022	Création d'un poste de titulaire de 12/35 <sup>ème</sup>
6	52-2022	Adhésion assurance SOFAXIS
7	53-2022	Prise d'acte sur le prix et la qualité des services déchet, eau potable, assainissement de VRA

#### **1. Délibération N° 47-2022 - Décision modificative N° 3 :**

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de St Laurent d'Onay. En effet, suite à un trop perçu concernant l'avance des ressources fiscales d'un montant de 56€, il est nécessaire de procéder à la régularisation.

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
<b>DEBITES</b>		
Compte 615221- Chap 011		56€
<b>BENEFICIAIRES</b>		
Compte 739 - Chap 014	56€	

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal <b>ACCEPTÉ</b> la décision modificative n°03/2022 <b>AUTORISE</b> Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**2. Délibération N° 48-2022 – Annule et remplace la délibération 41-2022 : Travaux toiture de la nouvelle salle communale :**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 41-2022, prise lors du conseil municipal du 24 octobre 2022, concernant la réfection de la toiture de la nouvelle salle communale.

Dans le contexte actuel les prix étant en constante évolution, les entreprises ont réactualisé les devis en prenant en compte l'augmentation du prix des tuiles. Des demandes de subvention seront faites auprès de la région et du département.

Présentation des devis réactualisés :

SOCIETE	TOTAL HT (€)	TOTAL TTC (€)
Les Charpentiers du Grésivaudan	7787,81 €	9345,37€
Entreprise MESONA	7590,68 €	9108,82 €

**Echanges :**

Les Charpentiers du Grésivaudan ont déjà travaillé sur ce chantier. Mme CHEVROL évoque le problème de l'eau qui détériore le dessous du préau et qui pourrait être résolu par cette entreprise sans déplacement supplémentaire.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal - <b>ACCEPTÉ</b> le devis de l'entreprise « Charpentiers du Grésivaudan » pour un montant de 7787,81 € HT soit 9345,37 € TTC pour les travaux de réfection de la couverture du préau. - <b>AUTORISE</b> Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires concernant ces travaux. - <b>SOLLICITE</b> tous les partenaires (région et département) afin d'obtenir les subventions.

**3. Délibération N° 49-2022 – Annule et remplace la délibération 42-2022 Devis Défibrillateurs :**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 41-2022, prise lors du conseil municipal du 24 octobre 2022, concernant l'obligation de se doter d'un défibrillateur.

Un nouveau devis ayant été demandé, nous sommes en possession de trois devis :

SOCIETE			TOTAL HT (€)	TOTAL TTC (€)
France DAE	PACK Défibrillateur Be- neHeart C1A Mindray garanti 8 ans (pile longue durée 5 ans ou 400 chocs) + mainte- nance	<u>Changement des consom- mables tous les 5 ans</u> : pile 174 €, Paire d'électrodes mixtes adultes/enfants : 69 €	1518,00 €	1821.60 €
Cardio se- cours	Defibrillateur SAMARITAN PAD garanti 8 ans (pile validi- té 4 ans) – Initiation pour 40 personnes aux gestes qui sauvent	<u>Changement des consom- mables tous les 4 ans</u> : Cartouche à usage unique batterie + électrodes : 220 € Possibilité d'installer des électrodes enfant	1629.00 €	1954.80 €
URGENCE DEFIBRILLA- TEUR SAS FUERZA 07	Pack defibrillateur ext garanti 8 ans HEARTSINE 360 P Maintenance annuelle	Maintenance annuelle avec 20 points de contrôle et mise à jour du logiciel et réinitiali- sation de la carte mémoire	1420 €  99 €	1704 €  99 €

#### Echanges :

Des précisions sont demandées concernant la maintenance, le changement des piles du défibrillateur afin de pouvoir comparer les devis. Pour l'entreprise SAS FUERZA 07 : les piles doivent être remplacées tous les 4 ans pour un montant de 150 €. Cette entreprise a été constituée par des pompiers.

Un registre de sécurité sera mise en place.

Une demande sera faite pour une formation pour l'utilisation de l'appareil.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal - <b>ACCEPTE</b> le devis de l'entreprise SAS FUERZA 07 pour un montant de 1420€ HT soit 1704 € TTC pour l'achat d'un défibrillateur. - <b>AUTORISE</b> Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires.

#### **4. Délibération N° 50-2022 – Suppression du poste d'agent contractuel de 8/35<sup>ième</sup> :**

Mme le Maire rappelle que le poste de contractuel de 8/ 35<sup>ième</sup> arrive à échéance au 31 décembre 2022 et qu'il y a lieu de le supprimer.

#### Echanges :

L'agent concerné est titulaire à Valherbasse, il serait souhaitable de la titulariser à St Laurent d'Onay

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal : - Décide de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial contractuel de 8/35 <sup>ième</sup> - <b>AUTORISE</b> Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

#### 5. **Délibération N° 51-2022 – Création d'un poste de titulaire de 12/35<sup>lème</sup> :**

Mme le maire rappelle au conseil municipal que le poste actuel d'agent administratif est un poste de contractuel de 8h/semaine et qu'il y a lieu de créer un poste de titulaire de 12h/semaine.

##### **Echanges :**

Le poste créé est bien un poste de 12h. Dans un premier temps le contrat de cet agent sera de 9H hebdomadaire (2 fois 4,5 heures). Si l'agent peut se libérer quelques heures de plus, il suffira de faire un avenant à son contrat.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal décide : - De créer un poste d'agent administratif territorial titulaire de 12/35 <sup>lème</sup> - <b>AUTORISE</b> Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

#### 6. **Délibération N° 52-2022 – Adhésion assurance SOFAXIS :**

Le contrat SOFAXIS arrivant à échéance le 31 décembre, il est nécessaire de procéder à son renouvellement par l'intermédiaire du centre de gestion. La délibération doit mentionner l'option choisie.

##### **Echanges :**

Ce contrat permet de financer le salaire de l'agent en congé maladie après la période de franchise.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Adopté à l'unanimité Le conseil municipal <b>accepte</b> de renouveler le contrat avec SOFAXIS pour une durée de 4 ans et choisit l'option 3. <b>AUTORISE</b> Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires.

#### 7. **Prise d'acte sur le prix et la qualité des services déchet, eau potable, assainissement de VRA :**

Les rapports de VRA concernant ces trois services ont été envoyés par mail le 28 novembre 2022.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services déchet, eau potable, assainissement de VRA

##### **Informations diverses :**

Voirie : plusieurs problèmes d'évacuation d'eau ont été signalés à la montée du bois d'Onay, il sera nécessaire de les régler.

Enfouissement des réseaux, partie sud du village : le SDED n'a envoyé aucune ~~devis~~ simulation à ce jour.

Chemin de l'autre côté de l'Herbasse :

Les piquets signalant les limites ont disparu, l'agriculteur a labouré le chemin tracé par l'enfouissement des lignes électriques. Il faut prévoir de refaire ce chemin et le fossé au bon endroit.

Bâtiments : en attente de la pose des menuiseries à la maison Thomé et de la porte de secours de la salle communale.

Vœux 2023 : le samedi 14 janvier à 18h.

Jour et heure prochains CM, le jeudi à 20h serait envisageable.

Transport scolaire des collégiens :

Une lettre a été envoyée à la région suite à une demande des parents de St Bonnet et de St Laurent d'Onay pour remettre en place un transport au départ des deux villages à destination du collège. 8 collégiens de la commune vont au collège du Grand Serre. 2 ou 3 seulement habitent à plus de 3 km, ces familles peuvent donc prétendre à une aide individuelle. Le règlement du transport scolaire régional ne permet pas de remettre en place ce transport.

Organisation espace extérieur maison Thomé :

Les barrières du jeu de boules sont en mauvais état, ainsi que la barrière le long de la petite terrasse ce qui pose problème au niveau sécurité.

Proposition : envisager le terrain collectif au milieu des deux autres. Refaire un plan.

Remettre de la terre sur la citerne et sécuriser son accès.

Utilisation des places de stationnement limité sur la place du village : Le poteau amovible peut être ouvert à la demande si besoin en cas de messe ou autre,...

Travaux de la place :

Quelques problèmes sont à régler par l'entreprise SOL Vallée du Rhône :

En cas de grosses pluies, l'eau ravine au pied du candélabre, descend les escaliers et traverse la route.

VRA va refaire l'équipement qui est à l'angle de la montée du bois d'Onay, pour augmenter la capacité de réception, et poser une grille à la dernière marche de l'escalier.

Drain du jeu de boule qui ne fonctionne pas : une flaque d'eau demeure après chaque pluie. L'architecte doit reprendre contact avec l'entreprise CHEVAL pour revoir ce drain.

Panneau de stationnement PMR à poser

Gazon à semer au printemps, arbres à planter cet hiver

Illuminations autorisées du 8 décembre au 8 janvier

Un nid de frelon a été détruit sur la commune (75 € reste à charge pour la commune, suivant convention)

Risque de coupure d'électricité :

La population a déjà diminué sa consommation de 8 à 10%

Des délestages de 2 heures consécutives maximum par jour entre 8h et 13h et entre 18h et 20 h, (hors jours fériés et week-end) pourront être envisagés. Les périodes de tension seront signalées par le dispositif EcoWatt.

Envisager l'achat d'un détecteur de fumée et d'un détecteur de monoxyde de carbone pour la salle de l'ancienne école.

La séance est levée à 22h



